## **DELIBERATIONS**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D237

Séance du 24 février 2011 - Convocation du 17 février 2011

Compte rendu affiché le 4 mars 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme

LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme

CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD ; Mme GOYON par Mme

GLATARD, M. GOJON par M. RODRIGUEZ; M. DESBOIS par M.

MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

#### Objet: Demande subvention Monument aux Morts

Le programme de réaménagement du Parc d'Ombreval contient un volet de mise en valeur et de réhabilitation de l'espace actuel dédié au monument aux morts.

La volonté municipale est de préserver un espace historique et mémorielle auquel la Commune est fondamentalement attachée et de l'intégrer au programme plus global. La réflexion devra aussi prendre en compte l'état du monument actuel inauguré en 1921 et notamment la sécurisation des abords.

Le souhait de la Commune est d'ouvrir une large concertation sur le sujet, avec une implication notamment des anciens combattants.

Dans un premier temps, il est convenu de réaliser un appel à projet, sur la base d'un rapport de présentation permettant de conserver tout ou partie du monument.

Cet appel à projet consisterait à faire produire plusieurs propositions sur des documents graphiques, maquette et de concevoir un avant projet sommaire et un chiffrage de l'opération. Les 4 ou 5 meilleures propositions seront ensuite soumises à une très large concertation des neuvillois."

Après les avis recueillis, le conseil municipal sera appelé à choisir le projet le plus intéressant et compatible avec les capacités financières de la commune. Une maquette et une intégration du futur monument dans son environnement pourront être élaborées et présentées au public.

Sans présager des orientations qui seront prises, il est proposé de consulter les partenaires qui pourraient soutenir le projet par des subventions notamment l'Etat (Ministère des Anciens Combattants) ou les réserves parlementaires.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la démarche présentée en Conseil Municipal sur le projet,
- SOLLICITE toutes subventions possibles (État, réserves parlementaires, autres partenaires....) pour le programme de réhabilitation du monument aux Morts situé au Parc d'Ombreval,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 24 février 2011 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

#### Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/02/2011
- Publication ou affichage le 28/02/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2011 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.